



L'accès au courrier et au logement de la personne concernée

1. Généralités

Dans la mesure du possible, la ou le mandataire doit collaborer avec la personne concernée et prendre contact avec les tiers intéressés pour leur demander de lui adresser toute correspondance.

S'agissant de l'accès au logement de la personne concernée, il est également attendu de la ou du mandataire qu'il collabore avec la personne concernée pour rentrer chez elle, même si le dispositif de la décision l'autorise à y pénétrer.

Lorsque la ou le mandataire a le droit **d'accéder au logement et au courrier de la personne concernée**, le dispositif de la décision le prévoit en principe comme suit :



Autorise le curateur à prendre connaissance de la correspondance de la personne concernée, dans les limites du mandat et avec la faculté de la faire réexpédier à l'adresse de son choix, et, si nécessaire, à pénétrer dans le logement de la personne concernée.

Si la nécessité de prendre connaissance de la correspondance de la personne concernée ou d'accéder à son logement apparaît en cours de mandat, il appartient à la ou au mandataire de solliciter l'autorisation spécifique du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) en le saisissant d'une demande **par courrier** dans ce sens.

2. L'accès au courrier

La ou le mandataire évalue la nécessité de demander à La Poste de lui réexpédier tout le courrier de la personne concernée à sa propre adresse. Elle ou il devra joindre le **dispositif de la décision** à la demande adressée à La Poste.



[Lire et comprendre la décision](#) – La transmission de la décision à des tiers

Dans ce cas de figure, elle ou il devra s'assurer de remettre à la personne concernée le courrier personnel qui lui est destiné.

3. L'accès au logement

En l'absence de collaboration ou de consentement de la personne concernée, ce n'est qu'en dernier recours (par exemple, mise en danger de la personne concernée pour elle-même ou pour autrui) que la ou le mandataire peut faire appel à la force publique qui sollicitera un serrurier pour pénétrer dans le logement.